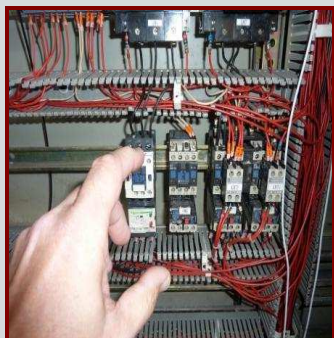


Formation sécurité obligatoire au Document Unique pour l'attribution d'un titre d'habilitation signée par le titulaire et l'employeur - Imputable L6331-3 (Décret 2010 1118 ; UTE C18 510 ; NF C18510)



Public concerné :

Formation initiale à la sécurité d'électricien confirmé 'chargé d'intervention' en entretien et dépannage sur circuit BT (maxi 1 000V & 63 A alternatif). (voir 'infos détaillées' ci-contre).

Niveau : V Niv.mini : CAP élec.

Objectifs :

Réaliser, en toute sécurité selon la norme UTE NF C 18 510, toutes interventions générales électriques BT, comme des essais, contrôle, mesures, recherche pannes, réparations, consignations, manœuvres,...

Pré-requis :

Personnel ayant acquis des connaissances du fonctionnement des installations électriques et titulaire d'un diplôme minimum CAP électricien.

Durée :

4 jours 28 heures.

Effectif :

6 personnes (plus, nous contacter)

Intervenant :

Formateur qualifié, ayant une grande expérience en électrotechnique et sécurité électrique.

Validation :

Attestation de formation, avis favorable adressé à l'employeur (titre NF C 18-510 remis pour modèle), valable 3 ans (recommandé pour le recyclage).

Inscriptions et renseignements :

auprès de nos
Conseillers en formation :

www.goformations.fr

Contenu du programme de formation - modules 2 & 10 (nv norme) :

- Les dangers de l'électricité : les effets du courant sur le corps humain.
- Les zones à risque électrique (DLVS – DLVR – DMA), prescriptions de sécurité.
- Les différents domaines de tension AC/DC, limites et reconnaissances des matériels.
- L'habilitation (BR et autres), définition, symboles, limites (BR et BS) et formalisation.
- Les moyens de protection collective ou individuelle (TBTS, Différentiel 30mA & EPI) : identifier, vérifier, utiliser ; mesures, équipements, signalisation.
- Les matériels et outils de travaux (isolés pour sécurité électrique), choix, risques, vérification, identification, mise en œuvre, documents applicables (autorisation travail, instruction sécurité, ...).
- La manœuvre de consignation en BT, mise hors portée, mise en sécurité (d'un circuit (VAT), pour autrui, pour son propre compte (étapes + documentations).
- Les mesures et vérifications en BT.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie électrique.
- Le rôle de 'Chargé d'intervention BR', du 'Chargé d'exploitation électrique' : rôles, instructions, échanges (documents, informations) respect consignes, ...
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- Fonctions des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation.
- Mesures de prévention en intervention BT : éliminer les risques, organiser, délimiter, signaler, (faire) respecter, ...

Validation des acquis :

'Évaluation du Savoir' (théorie) :

Contrôles individuels notés, QCM (70% de bonnes réponses attendues).

'Évaluation du Savoir-faire' (pratique) :

Travaux pratiques notés, TP (7 heures) - évaluation sur 2 mises en situation.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Animation interactive sur la base d'expériences vécues. Questions et réponses individuelles. Cours, exercices et corrigés. Présentation par vidéoprojection (salle multimédia). Mise en situation (pratique). Évaluation par QCM. Centres GO! équipés pour les TP. Encadrer et surveiller des électriciens effectuant des travaux sur des ouvrages ou installations électriques consignés en BT, en toute sécurité selon la NF C 18 510.

Horaires : 8H30 - 12H 13H30 -17H (7H / J x 4 jours)

Documentation remise :

Carnet EDISER d'habilitation électrique destiné au personnel électricien.

Public concerné (infos détaillées) :

- Les installations électriques temporaires (structures, baraques, stands situés dans des champs de foire, des marchés, des parcs de loisirs, des cirques et des lieux d'expositions ou de spectacle, ...).
- Les installations du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.
- Les installations utilisées pendant les phases de construction ou de réparation, à terre, de navires, de bateaux ou d'aéronefs.
- Les installations des chantiers forestiers et des activités agricoles.
- Les installations des atmosphères explosives.
- Les installations de soudages, métallurgie, chaudronnerie et mécanique présentant des risques particuliers de choc électrique.
- Types d'opérations : recherche de pannes, dysfonctionnements ; réalisation de mesures, essais, manœuvres ; remplacement matériels défectueux (relais, bornier, ...) ; mise en service partielle ou temporaire d'une installation, (dé)connexion en présence de tension (max 500V AC).